

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-deux.
Le 03 février à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Le Barboux, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 26/01/22

Date d'affichage : 26/01/22

Nombre de voix :

- en exercice : 385

- présentes : 216

- exprimées par pouvoir : 64

Total : 280

Objet : 2022-09 : Ticket mobilité, convention avec la Région Bourgogne Franche Comté

(Cf. convention en annexe)

Nous disposons d'une convention relative à la mise en place du ticket mobilité avec le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté depuis 2019. Cela permet d'apporter une aide mensuelle de 30 € aux agents dépendants de leur voiture pour se rendre au travail et résidant à plus de 30km de leur lieu de travail. Cette aide est abondée à 50 % par l'employeur et à 50 % par le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Nous proposons de renouveler cette convention en portant l'aide à 40 €. A noter que pour le moment, il n'y a pas d'agent qui bénéficie de cette aide.

Le comité approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention, le relèvement de l'aide à 40 € et autorise le président à signer la convention.

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

